

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Téléphone 03.88.20.00.12

Télécopie 03.88.20.50.64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Date de la convocation dématérialisée adressée par M Pierre PERRIN Président, Président : 29 Janvier 2025

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 6
Élus présents : 9	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 1

Secrétaire de séance : Laurent REYMANN

Présents :

Mme Myriam JOACHIM, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, M. Sabin MUNTEAN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, M. Jacques BRETON, WAMSLER Monique.

Absents ayant donné mandat vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Fanny GOURDIN a donné son droit de vote à M Sabin MUNTEAN

Absents sans donner de mandat :

M. Pierre PERRIN.

M. Patrick KURTZ.

M. Jacques BOEHRINGER.

Mme Nadia THOMAS.

Mme Mireille MATTER.

../..

01/2025 – FÊTE DE NOËL DES PERSONNES ÂGÉES 2025

RECONDUCTION DE L'ÉVÈNEMENT ET ORGANISATION D'UN REPAS FESTIF 2025 :

Il est proposé de reconduire la fête de Noël des personnes âgées avec la formule ci-dessous :

- Organisation d'un repas festif pour les **personnes âgées de 71 ans** et plus avec leur conjoint ;
- Distribution d'un colis pour les personnes ne pouvant assister au repas.

La fête se déroulera à l'Espace Culturel des Sept Arpents à Souffelweyersheim le 14 Décembre 2025.

Pour le choix des prestataires (repas, colis, etc...), il est proposé de retenir les critères définis suivants :

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REPAS FESTIF 2025 :

Les membres du Conseil d'Administration seront amenés à se prononcer sur le choix du fournisseur selon les critères d'un repas festif, servi sur assiette :

- la qualité
- la quantité
- le prix

Le prix des repas servi sur assiette sera de 24€ T.T.C par personne et la valeur des colis sera de 20€ T.T.C pour une personne et de 30€ T.T.C pour un couple.

Et devra comprendre de préférence :

- Une entrée,
- Un plat principal composé de viande, gibier ou poisson et accompagnement adapté,
- Un dessert
- La location de vaisselle sauf, les verres, les tasses et les soucoupes à café,
- La reprise de la vaisselle sale.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COLIS :

Les membres du Conseil d'Administration seront amenés à se prononcer sur le choix du fournisseur pour un colis « individuel » destiné aux personnes seules et un colis « couple », selon les critères de jugement, à savoir :

- la qualité
- la présentation de l'ensemble
- la quantité
- le prix

Le prix du colis festif sera compris entre 20 euros et 30 euros T.T.C. et devra comprendre :

- Chocolats ou gâteaux de Noël,
- ½ bouteille de vin rouge ou de vin blanc,
- Terrine ou foie gras,
- Décor (panier + papillotes).

../..

Il y aura deux types de colis, à savoir :

- un colis « individuel » pour les personnes vivants seules et
- un colis « couple » pour les personnes mariées ou vivants en couple.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-6 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de reconduire la fête de Noël des personnes âgées en 2025 selon la formule ci-dessous :

- **Organisation d'un repas festif pour les personnes âgées de 71 ans et plus avec leur conjoint ;**
- **Distribution d'un colis pour les personnes ne pouvant assister au repas.**

DECIDE que le prix des repas servi sur assiette sera de 24€ T.T.C par personne et la valeur des colis sera de 20€ T.T.C pour une personne et de 30€ T.T.C pour un couple.

DECIDE qu'il y aura deux types de colis pour les personnes ne pouvant pas assister au repas, à savoir :

- **un colis « individuel » pour les personnes vivants seules,**
- **un colis « couple » pour les personnes mariées ou vivants en couple.**

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Laurent REYMANN



Souffelweyersheim, le 07/02/2025

Vice-Présidente

Myriam JOACHIM

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :
Publication numérique faite le 10/02/2025

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-266703206-20250207-01_2025FETE